

**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026 – 19h00  
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**  
(Convocation faite le 13 avril 2026)

**Présents :**

Mmes Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET,  
Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Daniel GAMEIRO, Lilian GUICHARD, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Frédéric WALLE

**Secrétaire de séance :** Raphaële FRISON

**Quorum :** 8 (atteint)

**Ordre du jour de la séance :**

1. Présentation du PLU
2. CM du 20 mars 2026 – Approbation du procès-verbal
3. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
4. Composition des commissions
5. SIEA – Désignation de délégués
6. CCID (Commission Communale des Impôts Directs) – Composition
7. CALEOL – désignation d'un représentant
8. Règlement intérieur du CM
9. CNAS – Désignation d'un délégué élu et un délégué agent
10. Points et questions diverses

## OUVERTURE DE SÉANCE A 19H00



### **PRESENTATION DU PLU**

L'intervention de M. Bonnamour a pour objectif de nous rappeler les phases réalisées et celles à venir concernant la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU est un document de planification et de projet qui se traduit par le PADD (Projet d'Aménagement et de développement durables de la commune), projet communal de 12 ans (2025 - 2037).

La révision du PLU comprend 2 phases :

- Phase d'études :
  - Diagnostic/état initial de la commune
  - Projet PADD
  - Traduction du projet : règlement et orientation d'aménagement et de programmation
  - Montage du dossier d'arrêt projet (en cours de finalisation)
- Phase administrative :
  - Avis des PP (Personnes Publiques), saisines (durée : 3-4 mois)
  - Enquête publique (durée de 3 mois)
  - Reprises dossier et approbation (durée : 1 mois)

L'étape « montage du dossier d'arrêt projet dure 2 à 3 mois et consiste à :

- Une reprise et rédaction des parties justificatives du rapport de présentation,
- La mise en forme des annexes (servitudes, réseaux, plans de prévention...)
- La préparation des délibérations et des modèles de transmission pour la phase administrative

Le PADD correspond, donc, aux principaux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et de l'analyse du territoire, et aux objectifs définis par l'équipe municipale au cours des études du PLU.

Le PADD définit quatre grands enjeux **A B C D** qui traitent des différents thèmes abordés au cours des études et se déclinent en orientations et/ou objectifs détaillant leur mise en œuvre, et traduits de façon directe ou indirecte dans le P.L.U.

- A** Dynamiser et valoriser le territoire
- B** Satisfaire les usages et les besoins du quotidien
- C** Habiter à Villereversure
- D** Protéger et se protéger

M. Bonnamour rappelle que le 1<sup>er</sup> débat avait eu lieu le 30/01/2024 et précise que les évolutions du Projet d'Aménagement de Développement Durable ont fait l'objet d'un nouveau débat le 15/12/2025, à la suite des dernières modifications et de l'arrêté du Schéma de COhérence Territorial du 07/07/2025 concernant le Plan Local d'Urbanisme.

Il expose les grands enjeux d'aménagement et de développement durables par l'intermédiaire de visualisation de plusieurs cartes, ainsi que les contraintes d'aménagement du territoire :

- Porter un urbanisme et un aménagement du territoire cohérents et maîtrisés
- Protéger les espaces agricoles, anticiper et favoriser les évolutions des exploitations
- Protéger les biens et les personnes des risques et nuisances
- Protéger le patrimoine et les paysages
- Protéger les espaces naturels sensibles et les continuités écologiques

Enfin M. Bonnamour indique que l'enjeu ● « habiter à Villereversure » est de garantir une évolution démographique et un développement de l'habitat correspondant aux besoins de la commune, dans une logique d'économie d'espace et de développement durable.

Il précise que le développement démographique est très favorable : +1.27%/an et le SCoT prévoit une densité moyenne de 25 logements/ha (400m<sup>2</sup>/logt). La commune aura un besoin de logements neufs sur les 10 prochaines années.

Après questionnement de plusieurs membres du conseil municipal, M. Bonnamour annonce que la phase dans laquelle la commune se situe (arrêt du projet) se terminera fin juin et la révision du PLU prendra fin début d'année 2027.

Une réunion publique aura lieu le 15 juin à 18h30 à la salle des fêtes pour présenter le PLU.  
Fin de la présentation à 20h35.

**APPROBATION  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
20/03/2026**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

**DÉCISIONS  
DU MAIRE**

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2026-009	19/03/2026	Finances	Approbation du devis n°D22827 en date du 25 février 2026 de l'entreprise « IMPRIMERIE MODERNE » pour la confection de 50 cartes de condoléances pour un montant de 192,00€ TTC
2026-010	23/03/2026	Finances	Approbation du bon de commande n°202602191630-X73 en date du 19 février 2026 de l'entreprise « BAYARD JEUNESSE » pour la commande de 4 abonnements pour la bibliothèque pour un montant de 265,00€ TTC

M. le Maire énonce les décisions une à une et précise que les cartes ne sont pas commandées car leur graphisme sera discuté par la commission « actions sociales ».

Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.

**COMPOSITION  
DES  
COMMISSIONS**

Présentation du tableau des commissions sur écran :

Commissions	Nom et Prénoms		
<b>Appel d'offres</b>	GIRERD Jordan		
	GUILLERMIN Danielle	PIERRE Cécile	Suppléant
	CHURLET Jérôme	ROUDET Véronique	Suppléant
	FRISON Raphaële		Suppléant
	GAMEIRO Daniel		Suppléant

<b>Finances</b>	GIRERD Jordan	
	GUILLERMIN Danielle	PIERRE Cécile
	CHURLET Jérôme	ROUDET Véronique
	FRISON Raphaële	
	GAMEIRO Daniel	

<b>Urbanisme</b>	GIRERD Jordan	
	GUILLERMIN Danielle	
	CHURLET Jérôme	
	FRISON Raphaële	
	GAMEIRO Daniel	

<b>Actions sociales</b>	GIRERD Jordan	
	FRISON Raphaële	CLAIR Nicolas
	ROUDET Véronique	GUILLERMIN Danielle
	CAILLE Chantal	

<b>Cadre de vie</b>	GIRERD Jordan	
	CLAIR Nicolas	CAILLE Chantal
	GAMEIRO Daniel	GUILLERMIN Danielle
	PETITJEAN David	FRISON Raphaële

<b>Communication</b>	GIRERD Jordan	
	GAMEIRO Daniel	PETITJEAN David
	CALLAMAND Pascale	
	AZNAR Céline	

<b>Scolaire et périscolaire</b>	GIRERD Jordan	
	GUILLERMIN Danielle	CALLAMAND Pascale
	PETITJEAN David	
	CLAIR Nicolas	

<b>Infrastructures</b>	GIRERD Jordan	
	CHURLET Jérôme	WALLE Frédéric
	MOTTET Cyrille	GAMEIRO Daniel
	GUICHARD Lilian	PETITJEAN David

La composition des commissions est approuvée, à main levée, à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>SIEA</b> -- <b>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS</b></p>	<p>M. Le Maire explique que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de VILLEREVERSURE doit désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>DESIGNE</b> comme délégués au SIEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Jordan GIRERD, Maire, titulaire,</li> <li>- M. Daniel GAMEIRO, conseiller municipal, 1er suppléant,</li> <li>- Mr Frédéric WALLE, conseiller municipal, 2nd suppléant</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p style="text-align: center;"><b>CCID</b> <b>(Commission Communale des Impôts Directs)</b> -- <b>COMPOSITION</b></p>	<p>M. le Maire expose que chaque commune comprend une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée du Maire, président de la commission, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.</p> <p>Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.</p> <p>Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départementale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.</p> <p>M. le Maire cite 24 noms, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, en qualité de commissaires.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>ADOpte</b> la proposition de liste des commissaires, telle que présentée ci-dessus.</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p style="text-align: center;"><b>CALEOL</b> -- <b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT</b></p>	<p>Le Maire annonce qu'en tant que Maire, il est membre de droit de la Commission d'Attribution Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL). Et de ce fait peut participer au vote lors des séances de la CALEOL.</p> <p>Toutefois, des contraintes d'agenda peuvent l'empêcher de participer personnellement aux séances, qu'elles se déroulent en présentiel ou en mode dématérialisé.</p> <p>M. Le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CALEOL, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à participer au vote lors des séances, qu'elles se déroulent en présentiel ou en mode dématérialisé.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>DESIGNE</b> comme représentant au CALEOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Raphaële FRISON, 3ème adjointe</li> </ul>

	<p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p><b>REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>	<p>Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.</p> <p>Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modalités d'organisation du conseil municipal,</li> <li>- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires,</li> <li>- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,</li> <li>- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.</li> <li>- Les commissions et leurs rôles</li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>VALIDE</b> le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p><b>CNAS</b> -- <b>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS</b></p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que la commune de Villereversure adhère au CNAS. A ce titre, le personnel titulaire bénéficie d'un large éventail de prestations.</p> <p>Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Le CNAS invite le conseil municipal à désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués.</p> <p>M. Le Maire signale que les conseillers ont reçu en pièce annexe à la convocation la fiche du CNAS informant sur le rôle et les missions du délégué. Il demande si un des membres souhaite se proposer. Chantal CAILLE et Céline AZNAR se présentent. Céline AZNAR ayant été déléguée élue précédemment propose de laisser la place à Chantal CAILLE et de la seconder au besoin.</p> <p>M. Le Maire suggère de nommer Chantal CAILLE, déléguée élue titulaire, et Céline AZNAR, déléguée élue suppléante ainsi que Céline DUCLAUX, déléguée agent.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>DESIGNE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAILLE Chantal, membre du conseil municipal, en qualité de délégué élu titulaire notamment pour représenter la commune de VILLEREVERSURE au sein du CNAS,</li> <li>- DUCLAUX Céline, agent de la collectivité, en qualité de délégué agent notamment pour représenter la commune de VILLEREVERSURE au sein du CNAS,</li> <li>- AZNAR Céline, membre du conseil municipal, en qualité de délégué élu suppléant notamment pour représenter la commune de VILLEREVERSURE au sein du CNAS</li> </ul>

**INFORMATIONS  
ET QUESTIONS  
DIVERSES**

**Danielle GUILLERMIN :**

\_ Reprise après les vacances de Pâques : 1 agent absent mais pour une courte durée  
\_ Au dernier conseil d'école, une demande a été faite pour des rideaux en intérieur pour couper la chaleur. Cyrille Mottet se renseigne sur le type de rideaux autorisés (ignifugés contre le risque incendie) car le choix dépend du classement de l'établissement en catégorie pour les normes de sécurité.

Un devis avait été fait pour des films solaires (7000 à 8000 €)

Proposition de Frédéric Walle (vu sur une autre structure) : des panneaux extérieurs coulissants en bois.

David Petitjean soumet des ventilateurs au plafond.

La commission va se réunir pour réfléchir aux différentes options (climatiseurs, rideaux...)

**Lilian GUICHARD :**

\_ Demande à parler en commission des caméras de vidéoprotection « volantes »

**Jérôme CHURLET :**

\_ est sollicité pour l'achat de matériels mutualisé avec d'autres communes, en attente de devis et d'une réunion de commission « infrastructures »

⇒ La commission va se réunir le mercredi 29/04/2026 à 19h00 à la salle des Bons Vivants

**Frédéric WALLE :**

\_ demande des éclaircissements sur des propos entendus concernant la maison de retraite Ary Geoffroy.

Jordan GIRERD explique que la mairie reçoit toujours, pour information, des lettres anonymes concernant la maison de retraite. Il participera au conseil d'administration du jeudi 30 Avril. La directrice a quitté son poste, information confirmée par mail aux familles. Rappel : la municipalité est cautionnaire des emprunts contractés par la maison de retraite. La MSA se défait de la gestion de la maison de retraite et la confie à une structure plus adaptée et compétente, l'association « Itinova ».

**Cyrille MOTTET :**

\_ Concernant l'incendie poubelle et tableau électrique vers le stade, GBA a porté plainte. Une enquête est en cours. L'utilisation intérieure du gymnase est désormais possible, en revanche, le stade n'est pas fonctionnel.

\_ Demande faite pour une subvention exceptionnelle pour la journée des sapeurs-pompiers

Jordan GIRERD explique que l'association doit faire sa demande par mail et qu'une délibération doit être prise par le conseil municipal.

**Pascale CALLAMAND :**

\_ une plaque cassée vers le rail à Masbertin

\_ demande si l'enquête révèle que l'incendie aurait été commis par des mineurs ou pas ?  
Pas d'information.

**Raphaële FRISON**

\_ la commission « Actions Sociales » aura lieu le lundi 11 mai à 20h à la mairie.

\_ a représenté la commune à l'AG du Crédit Agricole : à rencontrer pour discuter d'un partenariat pour la prochaine session « Prévention des Chutes / Equilibre »

**David PETITJEAN :**

\_ Avant les vacances, un enfant s'est fait insulter par un membre du personnel lors du repas. David en a été informé pendant les vacances. Danielle GUILLERMIN va s'occuper de ce problème. Il aurait été souhaitable que le parent se manifeste de suite.

\_ Lorsqu'une manifestation ou autre est organisée par la mairie (Nettoyons la nature, accueil des nouveaux arrivants...), est-il possible de faire une collation ? il est possible de réserver en boulangerie en précisant bien de quelle commission il s'agit...

### **Nicolas CLAIR**

- \_ remerciement pour les panneaux remis sur la place de la Gare ; il faudra les inverser
- \_ La commission Cadre de vie se réunira le 29/04/2026 à 20h30 à la Mairie

### **Chantal CAILLE**

- \_ L'erreur concernant le numéro de la kinésithérapeute a été rectifiée (site Internet de la Commune, erratum sur panneaux d'affichage, et correction papier dans les lieux de santé du village
- \_ Premier contact établi avec des élus de St Just concernant un projet « Sécurité Routière » (du mandat précédent et non réalisé)
- \_ Le terrain de foot fait « grise mine »

### **Daniel GAMEIRO**

- \_ propose un groupe WhatsApp pour la commission « Communication »
- \_ précise que la réouverture du gymnase a pu se faire car la sécurité incendie était OK

### **Jordan GIRERD :**

- \_ Informations générales : les réunions se font en mairie et possibilité de commander à manger et à boire pour les commissions, au nom de la mairie en citant la commission et l'évènement.
- \_ La visite des locaux communaux aura lieu le 11 mai à 19h pour les conseillers intéressés
- \_ La cérémonie du 8 mai 1945 aura lieu à 9h30.
- \_ Un référent « défense » doit être nommé : Frédéric Walle devient titulaire et Cyrille Mottet suppléant
- \_ Un représentant de la Commune à l'ADMR doit être nommé ; Raphaële FRISON est titulaire et Chantal CAILLE suppléante
- \_ Sont nommés pour le Plan de Sauvegarde Communal : Référent : Cyrille Mottet et suppléant : Daniel Gameiro
- \_ Le 9 avril, la sirène aurait dû sonner mais le locataire n'a pas souhaité donner accès au local et au tableau électrique pour mettre le boîtier à l'extérieur et le brancher au tableau. Le locataire coupant le compteur tous les soirs, il faut trouver une autre solution.  
⇒ Tout va être démonté au niveau du local du garage pour un branchement au tableau électrique du cabinet médical et la pose du boîtier au niveau de la salle des associations. En attente de devis pour les travaux d'électricité et de la vérification d'étanchéité au niveau du capot de la sirène.  
Ce dispositif est un moyen d'alerte prévu dans le plan communal de sauvegarde. La sirène retentira tous les 1ers dimanches du mois, une communication toute particulière sera à prévoir.
- \_ Représentants GBA :
  - Syndicat des Eaux : Cyrille Mottet (titulaire) et Jérôme Churlet (suppléant)
  - Syndicat SR3A : Nicolas Clair (titulaire) et Lilian Guichard (suppléant)
- \_ Le dispositif « Voisins Vigilants » est en cours et en attente de contact avec la gendarmerie.
- \_ Le Récital : décalage d'ouverture pour retard des travaux.  
⇒ Ouverture épicerie, bar et restauration rapide en 2027
- \_ Sur Nuisances olfactives Fromagerie : il semblerait que cela aille un peu mieux
- \_ Des voitures passent par l'allée Georges Brassens, un obstacle (pierre ou poteau) sera mis pour empêcher le passage.



**SÉANCE LEVÉE A 22H15**

**CONVOCAATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

 **A DÉFINIR**

	<b>Le Maire</b>	<b>La secrétaire de séance</b>
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
<b>Signature</b>		